

DO IT YOURSELF : L'AFISE FAIT LE MENAGE DANS LES IDEES REÇUES

Paris, le 6 mai 2021 - Le Fait maison – ou Do It Yourself – correspond à une volonté de faire par soi-même, que ce soit dans la décoration, la mode, les arts créatifs ou culinaires, ou encore dans le domaine de l'hygiène et du ménage. Le DIY est une pratique valorisante pour la personne concernée, lui permettant de maîtriser totalement son produit, limiter la quantité d'emballages utilisés et réaliser des économies.

Mais attention, le fait maison pour les produits d'hygiène et d'entretien n'est pas exempt de risques potentiels et nécessite de suivre des règles.

En effet, il n'est pas si simple de fabriquer soi-même une lessive ou un produit détergent malgré les recettes qui foisonnent sur internet. D'autant que les indications de vigilance sont très rares. De vraies connaissances sont nécessaires.

Les produits ménagers mis sur le marché sont le fruit d'années de recherche et de développement pour assurer un maximum de sécurité au consommateur. Ils sont strictement réglementés et régulièrement contrôlés par les Autorités pour s'assurer de leur efficacité, assurer la sécurité des utilisateurs et limiter leur impact environnemental.

L'AFISE alerte sur les 6 idées reçues les plus courantes concernant le DIY et rappelle l'importance de suivre les quelques règles qui assureront bien-être et sécurité.

Bonne lecture !



Idée reçue n°1 : « En fabriquant mes produits moi-même je ne cours aucun risque ! »

Il est essentiel de rappeler que **tout mélange peut provoquer une réaction chimique. Mélanger différents produits sans expertise n'est donc pas sans conséquence ou risque.**

A titre d'exemples :

- **Vinaigre blanc + bicarbonate de soude** (un mélange très fréquemment cité dans les recettes de produits ménagers fait maison) : le bicarbonate de soude est alcalin, tandis que le vinaigre blanc est une substance acide. Leur mélange dans l'eau produit une réaction visible à l'œil nu en dégageant immédiatement du CO₂, un gaz qui fait mousser. Pour éviter tout risque de débordement de la mousse, il est nécessaire de prévoir un contenant suffisamment grand ou de réaliser son mélange in situ (par exemple directement dans les toilettes).

Eau de javel + vinaigre blanc (à proscrire !) : L'eau de Javel est une solution aqueuse d'hypochlorite de sodium. Elle ne doit donc en aucun cas être mélangée avec un acide quelconque. Or, le vinaigre est un acide et le mélange des deux produits conduit à une réaction chimique dégageant du dichlore, un gaz très toxique. Celui-ci peut affecter directement les muqueuses du système respiratoire, et perturber son fonctionnement en causant des troubles comme la toux, des difficultés à respirer, voire des problèmes cardiaques.
- **Eau oxygénée + vinaigre blanc (à éviter !)** : de nombreuses recettes recommandent cette combinaison pour créer son propre produit ménager. Cependant, le mélange de ces deux produits peut causer la formation d'un acide corrosif, l'acide peracétique, qui peut affecter les muqueuses.

Idée reçue n°2 : « En fabriquant mes produits moi-même je prends soin de moi et de ma famille »

Aucune étude n'est réalisée pour tester l'innocuité des mélanges faits maison.

Contrairement aux produits manufacturés qui doivent respecter de nombreuses réglementations dans l'objectif de préserver la santé des utilisateurs et l'environnement, il est, par définition, impossible d'évaluer le risque des mélanges faits maison. N'étant pas destinés à la vente, les produits faits maison échappent de fait à toute réglementation, leur sécurité ne peut pas être contrôlée ni garantie en cas d'erreur sur les ingrédients utilisés par exemple.

Un certain nombre d'ingrédients et de mélanges doivent être manipulés avec précaution et tous doivent être tenus à l'écart des enfants.

Ne fabriquez pas vous-même vos produits en présence de vos enfants, cette activité ne doit pas être considérée comme un jeu.

Tenez vos produits et leurs composants hors de portée des enfants.

Attention à la peau et aux yeux quand vous utilisez de l'alcool.

Attention à ne pas mettre la solution faite maison dans un récipient qui pourrait être confondu avec un contenant alimentaire : si une personne les confond avec une boisson par exemple cela pourrait causer de graves accidents en cas d'ingestion.

Idée reçue n°3 : « Avec le fait maison je minimise les risques d'allergies »

Le fait maison ne protège pas du caractère allergisant de certains ingrédients susceptibles d'être mal dosés.

Le risque de réaction allergique n'est pas moins élevé avec les produits ménagers faits maison. Cela dépend de votre sensibilité à certaines substances et donc de la nature des ingrédients qui entrent dans la composition du produit. A titre d'exemple, certaines huiles essentielles malgré leur origine naturelle ont un fort pouvoir allergisant. Il est important de les manipuler et de les doser avec une grande prudence.

En cas de réaction anormale comme une rougeur ou une réaction plus forte, telle qu'une démangeaison et/ou un gonflement plusieurs heures après l'utilisation, il est conseillé de contacter son médecin traitant ou le 15 ou encore le centre anti-poison associé à son domicile. Il peut s'agir d'une irritation cutanée, d'une allergie ou, plus grave d'une brûlure.

Idée reçue n°4 : « En fabriquant mes produits moi-même je suis certain(e) de faire des économies »

Faites le calcul sur une base objective

Les vertus économiques du DIY représentent une source importante de motivation : toutes activités confondues, les économies réalisées sont estimées à 272 euros par an en moyenne, soit un peu plus de 20 euros par mois selon une étude réalisée par Ipsos pour l'Observatoire E.Leclerc des Nouvelles Consommations en janvier 2019.

Pour un calcul complet des économies engendrées, la performance du produit doit également être considérée, et en particulier la quantité consommée pour une même **efficacité de nettoyage**.

La température de l'eau de lavage et de rinçage (et donc le **budget énergie associé**) est aussi à prendre en compte. A titre d'exemple le lavage à 30 degrés donne d'excellents résultats avec les produits achetés dans le commerce : ils sont en effet formulés pour obtenir des résultats très performants à basse température, ce qui permet de limiter les dépenses énergétiques.

Le ratio **coût/efficacité** semble donc un indicateur de performance plus pertinent !

Idée reçue n° 5 : « Le fait-maison n'a pas besoin d'étiquette »

Ne pas étiqueter votre mélange vous expose – vous ou votre entourage – à des risques

Étiqueter son mélange permet d'éviter les risques d'erreurs. C'est une des fonctions de l'étiquette, mais c'est loin d'être la seule !

Contrairement aux produits « Faits maison », les produits achetés dans le commerce, affichent sur l'étiquette la liste des allergènes, substances actives et conservateurs, ainsi que les précautions à prendre pour l'utilisation en toute sécurité du produit et le respect de l'environnement. Ce sont des informations sanitaires importantes.



Idée reçue n°6 « Je pense qu'un produit fait maison va tout faire, nettoyer, désinfecter etc. »

Chaque ingrédient a une fonction précise

Petits rappels sur les vertus / caractéristiques des produits et précautions

- **Le vinaigre blanc** : le vinaigre blanc est souvent utilisé comme un détartrant, il n'a par contre pas un effet désinfectant complet et n'a notamment aucune action virucide. En cas d'utilisation en pulvérisation, bien veiller à ventiler l'espace.
- **Le Bicarbonate de Soude (à ne pas confondre avec les cristaux de soude, la lessive de soude et la soude caustique)** : il nettoie et absorbe les odeurs, ses propriétés abrasives aident à décoller les salissures.
- **Les cristaux de soude (version concentrée du bicarbonate de soude)** : puissants dégraissants / nettoyants utilisés pour le lessivage des murs, à manipuler avec précaution (gants). A utiliser en dilution dans l'eau (lessive de soude).
- **Le citron** : il est principalement utilisé pour les propriétés détartrantes et antirouille de l'acide citrique.
- **Les huiles essentielles** : elles ont pour objectif de parfumer les recettes de ménage. Il faut toutefois les doser avec une extrême prudence (*cf. idée reçue n°3*) pour ne pas augmenter le risque de réaction allergique.
- **Le savon de Marseille et le savon noir** : ils dégraissent et détachent.

Contacts presse :

AFISE - Julie FRANCES : 01 40 98 19 15 – 06 85 15 30 80 - julie.frances@afise.fr

Agence PPR - Scandra HAIF : 01 56 03 12 10 – 06 71 58 25 78 - afise@pprww.com

A propos de l'AFISE :

L'AFISE est l'Association Française des Industries de la détergence, de l'entretien et des produits d'hygiène industrielle. Il s'agit de la seule organisation représentant en France les industriels fabricant et commercialisant les produits destinés à laver, nettoyer, entretenir et maintenir dans l'état d'hygiène nécessaire, le linge, la vaisselle et l'ensemble des surfaces que ce soit dans les foyers, dans les collectivités ou dans l'industrie.

www.afise.fr / LinkedIn : [AFISE](#) / Twitter : [@AFISE_FR](#)